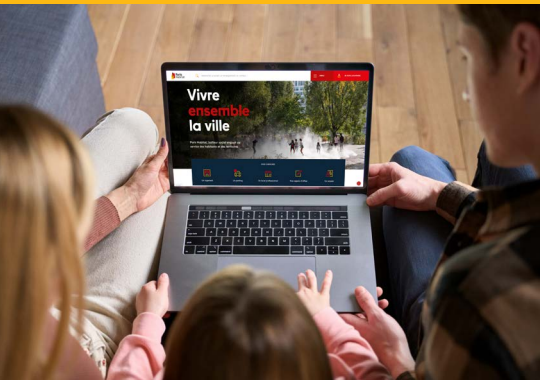


Vous souhaitez changer de logement



iv e
ensemble
la ville

**Le souhait de changer de logement,
parce qu'il est devenu au fil
des années bien souvent trop petit,
parfois trop grand, trop cher ou
inadapté à une situation de handicap,
est une attente forte. Le satisfaire est un
de nos engagements de qualité de service.**



Pour autant, toutes ces demandes ne peuvent pas être satisfaites. Au regard du très grand nombre de demandeurs de logement en situation de mal-logement et d'une offre limitée, il faut trouver des équilibres et donner des priorités.

Dans ce livret, Paris Habitat vous explique de manière lisible et transparente ses actions, ses priorités et ses résultats.

Quelques chiffres



12 000

- Un nombre important de locataires de Paris Habitat demandeurs d'un changement de logement.



- Malgré cette tension, **environ 1000 logements, chaque année**, attribués à des familles déjà locataires de Paris Habitat.



800 000

- Un chiffre à rapprocher des **800 000 franciliens demandeurs** d'un logement dont 260 000 qui sollicitent Paris.
- Un chiffre à rapprocher également du nombre de logements disponibles chaque année. Il reste à un niveau particulièrement bas. De l'ordre de 4500 logements par an pour Paris Habitat.

- **1 demandeur de Paris Habitat sur 12** obtient un changement de logement sur le



- **Près de la moitié des demandes a pour motif « mon logement est trop petit ».**



Ce qu'il faut savoir

Des priorités claires répondant à des critères détaillés (pages 7 et 8)

- ☐ la sur-occupation (logement trop petit)
- ☐ le handicap
- ☐ la sous-occupation (logement trop grand)
- ☐ l'adéquation des ressources

Si votre situation locative ne s'inscrit pas dans l'une des priorités, Paris Habitat ne sera pas en mesure de vous faire une proposition de logement.

Si vous n'êtes pas prioritaire, vous pouvez être acteur de votre changement de logement (pages 13 à 15).

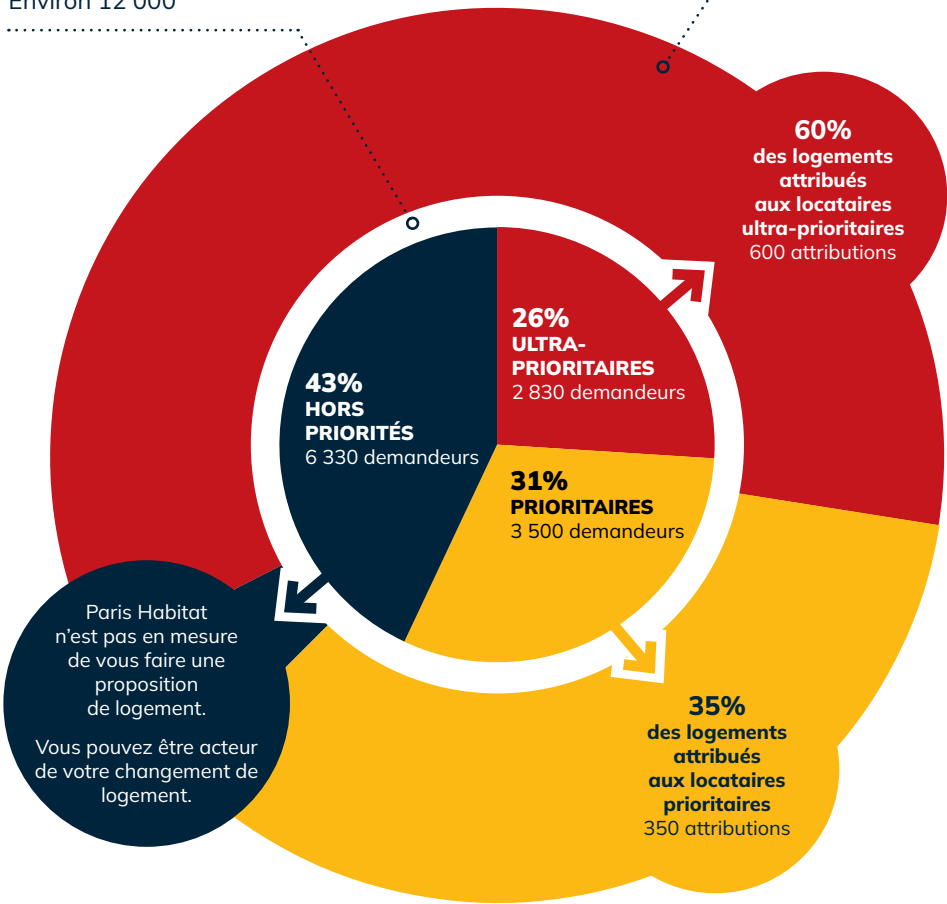
Pour sélectionner les demandeurs parmi ses priorités, Paris Habitat prend en compte des critères précis, permettant de définir **3 familles de demandes** :



**DEMANDEURS LOCATAIRES
À PARIS HABITAT**
Environ 12 000



**OBJECTIFS
D'ATTRIBUTION**



Les demandes ultra-prioritaires ou prioritaires répondent au moins à un des critères suivants :

Logement trop grand

ULTRA-PRIORITAIRES 1 personne dans un 3 pièces, 2 dans un 4 pièces, 3 dans un 5 pièces...

PRIORITAIRES 1 personne dans un 2 pièces, 2 dans un 3 pièces, 3 dans un 4 pièces...

Afin d'aider les locataires à déménager vers plus petit, Paris Habitat propose des avantages décrits page 11.

Logement trop petit

ULTRA-PRIORITAIRES Moins de 9 m² pour une personne, 16m² pour deux personnes, plus de 9 m² pour une personne supplémentaire ensuite, ces seuils sont identiques à ceux retenus par le Droit Au Logement Opposable (DALO).

PRIORITAIRES

1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces
Au moins 2 pers.	Au moins 3 pers.	4 pers. dans < 48 m ² 5 pers. dans < 60 m ² _____ ou _____ Au moins 6 pers.	5 pers. dans < 60 m ² 6 pers. dans < 72 m ² _____ ou _____ Au moins 7 pers.	6 ou 7 pers < 12 m /pers. _____ ou _____ Au moins 8 pers.

Logement et Handicap

**ULTRA-
PRIORITAIRES**

Situation de mobilité réduite ou fauteuil roulant dans un logement inaccessible ou nécessité d'une pièce supplémentaire (présence d'un aidant à demeure, d'un appareillage spécifique, d'une chambre nécessaire pour une situation d'autisme – accompagné d'un justificatif).

PRIORITAIRES

Détenteurs d'une carte mobilité inclusion invalidité et logement inadapté

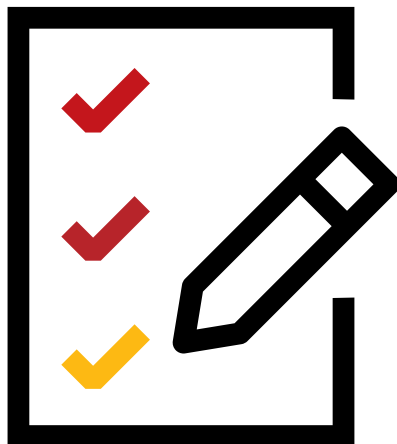
Logement adapté et pas de handicap

**ULTRA-
PRIORITAIRES**

Occupation d'un logement adapté en l'absence de situation de handicap au sein du foyer.

Loyer trop cher

Les demandes au motif « logement trop cher » ou les difficultés de



Dépassement du plafond de ressources du logement occupé

**ULTRA-
PRIORITAIRES**

Dépassement du plafond PLAI

PRIORITAIRES

Dépassement des plafonds PLUS ou PLS

déquation des ressources
andes, plus la priorité est élevée.

La cotation des demandes de logement

La cotation consiste à définir une série de critères d'appréciation de la demande, et ainsi d'attribuer un score à chaque demande de manière équitable et objective.

Chaque territoire doit définir sa propre grille de cotation. Selon les localisations souhaitées, votre demande pourra donc avoir plusieurs cotations différentes.

Vous êtes informés par le département, la commune ou le groupement de communes des modalités de votre cotation, également consultable sur le site du SNE : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

Bon à savoir



La cotation est **une aide à la décision** pour la sélection des candidats : en prenant en compte les niveaux les plus élevés dans le cadre des priorités définies et pour un logement sélectionné

Pour Paris Habitat, dans le cadre des mutations, la cotation est un élément d'appréciation complémentaire pour les demandes correspondant à nos critères de priorité.

Pour Paris : les critères pris en compte pour le calcul de la cotation et le détail de l'évaluation des dossiers sont consultables sur le site teleservices.paris.fr/cotation/

Dépriorisation de la demande

Comment sont sélectionnés les dossiers ?

Parmi les demandeurs ultra-prioritaires ou prioritaires, pour chaque logement consacré à une mutation, Paris Habitat recherche une famille dont :

- ☐ La composition correspond au nombre de pièces du logement disponible selon la charte d'attribution de Paris Habitat
- ☐ Les ressources - estimation APL comprise – sont adaptées à la catégorie de loyer du logement disponible
- ☐ Un taux d'effort qui ne doit pas dépasser le seuil de 35 %. Lorsque ce taux est dépassé, la situation s'apprécie au regard du reste à vivre. Le seuil d'alerte étant de 10 € par jour et par unité de consommation

et aussi ...

- ☐ La prise en compte de la cotation comme aide à la décision
- ☐ Autant que possible, la réponse aux souhaits de localisation du demandeur et autres particularités (étages élevés, ascenseur...)



Glossaire

Le taux d'effort est le rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale (le loyer charges comprises, déduction faites des aides au logement) et les revenus mensuels de la famille.

Le reste à vivre correspond aux ressources

dépenses autres que celles liées au logement (santé, alimentation, transport, scolarité, etc...)

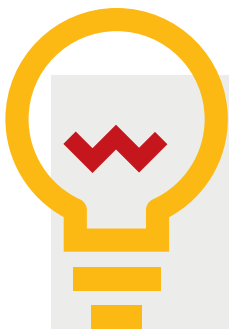
Ce reste à vivre est mesuré par **unité de consommation (UC)**, définie de la composition familiale.

amille afin de s'acquitter de

onction

Points d'attention de la Commission d'attribution de Paris Habitat

- Le fait d'être propriétaire peut constituer un motif de refus pour l'obtention d'un nouveau logement social, notamment plus grand.
- En cas de dette locative, l'attribution d'un nouveau logement est conditionnée à une mesure d'apurement.
- Un logement peut être proposé en même temps à plusieurs familles. C'est la commission qui décidera du classement.



**Une demande
complète et actualisée
avec présence des
justificatifs d'identité,
de composition
familiale et de
ressources est une
demande mieux
qualifiée et plus visible.**

Les mesures proposées par Paris Habitat pour aider à la libération des logements trop grands sont :

- A logement plus petit, vous payerez moins,
- le transfert de votre dépôt de garantie initial sur le nouveau logement, sans versement complémentaire,
- la suppression du préavis de congé,
- une participation aux frais de déménagement, selon des modalités à convenir avec vous.

Bon à savoir

Le souhait de changement d'environnement ou de voisinage n'entre pas dans les priorités de traitement des demandes, ni dans les critères de la cotation.

L'ancienneté de la demande n'est pas une priorité en soi : elle peut être une aide à la décision face à 2 situations de priorité similaire.



Ce que vous devez faire

- ☐ Vous inscrire comme demandeur, verser vos justificatifs et renouveler votre demande tous les ans sur le portail internet du Serveur National de la demande (SNE) www.demande-logement-social.gouv.fr
- ☐ Rencontrer votre chargé de gestion locative à l'agence de Paris Habitat pour connaître le positionnement de votre demande.
- ☐ Prendre connaissance de votre cotation.
- ☐ Mettre à jour votre demande dans le SNE de tout changement de situation et **en informer votre chargé de gestion locative.**
- ☐ Renseigner vos ressources (prestations, revenus). **Sans cette information, une demande ne peut être traitée.**
- ☐ Choisir un maximum de communes / arrondissements dans vos souhaits géographiques pour augmenter vos possibilités de propositions.
- ☐ Le nombre de pièces du logement souhaité devra correspondre à la composition actuelle de votre famille.
- ☐ Vous pouvez aussi agir directement pour rechercher un logement qui vous conviendrait auprès des services en ligne.

Le changement de logement choisi

www.echangerhabiter.fr

La bourse d'échange des logements sociaux en Ile de France : des milliers d'annonces en ligne, inscrivez-vous !

[teleservices.paris.fr/ locannonces](http://teleservices.paris.fr/locannonces)

Le site de la ville de Paris, a une rubrique dédiée au changement de logement des locataires du parc social.

al-in.fr

Le site d'annonces de logements d'Action Logement, pour les salariés d'une entreprise d'au moins 10 salariés.

www.balae.logement.gouv.fr

BALAE - La Bourse Aux Logements des Agents de l'Etat en Ile de France. Pour en faire usage, être connu auprès du service logement de son administration.

Devenez acteur de votre changement de logement

Pour répondre aux attentes de mobilité résidentielle de leurs locataires, les acteurs franciliens du logement social se mobilisent et vous proposent une solution : la plateforme É Habiter.

Cette bourse d'échange de logements sociaux, dispositif participatif, vous ouvre la possibilité d'accéder directement à de nouvelles offres de logement. En vous inscrivant sur le site, vous devenez acteur de votre parcours résidentiel. Renseignez vos critères de recherche et la plateforme sélectionnera les annonces de locataires avec lesquels l'échange est envisageable.

Inscrivez vous sur
echangerhabiter.fr



Les locataires en parlent :

« Simple et efficace »

« Plus rapide entre locataires »

**e biter.fr est un vrai
levier pour changer de logement.**

41 bailleurs ont rejoint la plateforme.
Plus de 4000 locataires ont déjà
emménagé dans leur nouveau
logement. Ce service répond
à un réel besoin.

**Téléchargez
l'application
mobile !**



Échanger Habiter

Un logement social est financé par des fonds publics, ce qui permet de le proposer à un loyer modéré et plafonné. En conséquence, son attribution est réservée à des ménages respectant des plafonds de ressources : PLAI, PLUS, PLS et PLI, qui dépendent de chaque logement et de son financement.

Bon à savoir

Vers un logement plus petit ?

1. Paris Habitat étudiera avec vous une adaptation de loyer si vous échangez avec un autre locataire de Paris Habitat pour un logement d'un nombre de pièces inférieur.
2. Vérifiez votre situation au regard des plafonds de ressources en consultant le site Echanger Habiter





Connaissez-vous la permutation de droit ?

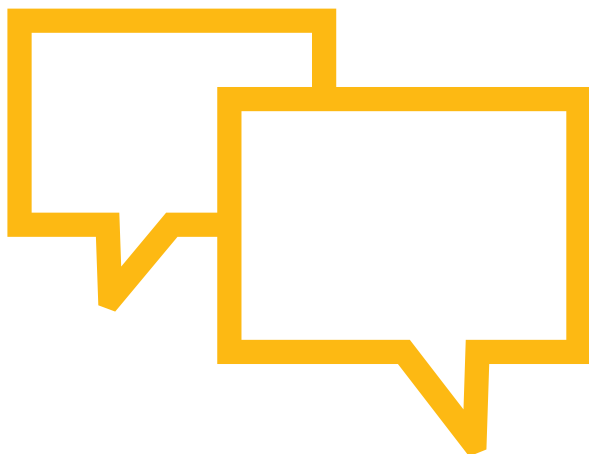
Votre logement n'est plus adapté à la taille de votre famille mais vous souhaitez rester dans l'immeuble où vous résidez.

Dans certaines conditions, il est possible d'échanger votre appartement avec un voisin.

- si vous habitez dans le même immeuble
- si l'une des 2 familles a au moins 3 enfants et échange pour le logement plus grand

Cette disposition est prévue par l'article 9 de la loi du 6 juillet 1989.

Votre chargé de gestion locative pourra répondre à vos questions sur la permutation de droit.



À qui devez-vous vous adresser

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre agence.

Vous pouvez consulter notre Charte d'attribution sur notre site internet (rubrique "devenir locataire").

Vous pouvez effectuer votre demande de , la re eler, la modifier, ou déposer vos justificatifs e vous connectant directement en ligne sur le site de l'État : **www.demande-logement-social.gouv.fr**

Un service d'assistance téléphonique est également à votre disposition au : **0 806 000 113**

Paris Habitat

21 bis, rue Claude-Bernard

75005 Paris

xxxxxxxxxxxxxx

www.parishabitat.fr

